

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

**CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
ORDRE DU JOUR
11 FÉVRIER 2020**

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 janvier 2020
- 4 PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
- 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 5.1 Rapport SSI janvier 2020
 - 5.2 SSI - Entente multicaserne : Ville de St-Jean-sur-Richelieu
 - 5.3 SSI - Camion échelle - Achat de pneus
 - 5.4 SSI - Achat d'un habit de combat
- 6 SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 janvier 2020
 - 6.2 Dépôt - État des revenus et des dépenses au 31 janvier 2020
 - 6.3 Dépôt - Déclaration d'intérêt pécuniaire 2019
 - 6.4 Paiement des dépenses incompressibles - Autorisation
 - 6.5 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2020 - Autorisation
 - 6.6 Remboursement taxes municipale - Autorisation
 - 6.7 Projet mise à niveau informatiques 2020 - Autorisation
 - 6.8 Offre de service juridique à forfait - Autorisation
 - 6.9 Programme d'emploi d'été Canada - Demande d'aide financière
- 7 POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 7.1 Règlement no. 478 sur la gestion contractuelle statuant sur les règles en matière de gestion contractuelle et abrogeant la politique contractuelle adoptée le 13 décembre 2010 - Adoption
 - 7.2 Avis de motion - Dépôt du règlement décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines décrétant le cadre de gestion en matière de gestion des ressources humaines et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422.
 - 7.3 Avis de motion - Dépôt du règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422
- 8 SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Dépôt - Rapport Urbanisme - janvier 2020
- 9 TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1 Dépôt - Rapport Travaux Publics Janvier 2020
 - 9.2 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration - Reddition de comptes
- 10 LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
 - 10.1 Réseau Biblio - Tarification annuelle 2020
 - 10.2 Projet Parc-école - Participation financière
 - 10.3 Bibliothèque : Remplacement d'ordinateurs - Autorisation
- 11 DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS
 - 11.1 Cérémonie des finissants - Demande de soutien
 - 11.2 Album des finissants – Demande de soutien
 - 11.3 Sourire sans fin - Demande de soutien
 - 11.4 École Daigneau - Demande de soutien
- 12 VARIA
- 13 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYPRIEN-DE-NAPIERVILLE

À la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 11 février 2020 à 20h00 au 121, rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville.

À laquelle sont présents :

M. Jean Cheney maire
M. Michel Monette conseiller poste #1
M. Martin Van Winden conseiller poste #3
Mme Carole Forget conseillère poste #5
M. Jérémie Letellier conseiller poste #6

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jean Cheney;

Est également présent :

Monsieur James L.Lacroix, Directeur général & secrétaire-trésorier

Absence motivée:

M. Jean-Marie Mercier conseiller poste #2
M. Maurice Boissy conseiller poste #4

2020-02-022 OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de M. Michel Monette,
Appuyé par M. Jérémie Letellier, il est résolu :

Que la séance du conseil soit ouverte à 20h00.

ADOPTÉE

2020-02-023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Carole Forget, il est résolu :

Que soit adopté l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-02-024 Procès-verbal - Séance ordinaire du 14 janvier 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport SSI janvier 2020

2020-02-025 SSI - Entente multicaserne : Ville de St-Jean-sur-Richelieu

CONSIDÉRANT la résolution no.2019-06-196 de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT la résolution no.2019-06-110 de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

CONSIDÉRANT que les schémas de couverture de risques en sécurité incendie prévoient que les municipalités de son territoire s'obligent à adopter une entente relative à l'établissement des modalités de réponse multicaserne applicables pour atteindre les forces de frappe prévues audits schémas;

CONSIDÉRANT que les deux villes signataires ayant un service de sécurité incendie désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan de réponse multicaserne pour la protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT que pour intervenir efficacement, les Services de sécurité incendie désirent se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan de réponse multicaserne pour la protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT que pour intervenir efficacement les Services de sécurité incendies peuvent faire appel à d'autres organisations afin de compléter leur force de frappe ou combler les besoins en approvisionnement en eau requis en conformité avec les différents niveaux de risque et respectant les actions prévues aux plans de mise en oeuvre de leur schéma respectif;

CONSIDÉRANT la volonté de chacune des deux parties d'harmoniser dans le cadre du sujet traité la présente entente, le taux horaire applicable aux membres de leurs Services de sécurité incendie;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'entériner la résolution no.2019-06-196 du conseil municipal de Napierville.

D'autoriser Messieurs Jean Cheney, Maire et James L.Lacroix, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville tous les documents relatifs à cette entente;

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

D'abroger la résolution no.2019-06-110.

ADOPTÉE

2020-02-026 SSI - Camion échelle - Achat de pneus

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-02-037 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT la nécessité de remplacer 8 pneus de type traction pour le véhicule camion échelle numéro 1534;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Centre du camion Gamache inc. a transmis une

soumission pour l'achat de 8 pneus au coût de 2 596,48\$ plus les taxes applicables en date du 29 janvier 2020;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Michel Monette et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-02-037 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

D'autoriser le Directeur du Service de sécurité incendies à procéder à l'achat de 8 pneus auprès de l'entreprise Centre du camion Gamache inc. pour un montant de 2 596.48\$ plus les taxes applicables pour l'achat ci-dessus décrit.

De transmettre cette résolution à la municipalité de Napierville.

ADOPTÉE

2020-02-027 SSI - Achat d'un habit de combat

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-02-038 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir des habits de combat pour le SSI;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-02-038 adopté par le conseil municipal de Napierville.

D'autoriser le Directeur du SSI à procéder à l'achat d'un habit de combat auprès de la compagnie Aérofeu pour un montant de 2 359\$ plus les taxes applicables.

De transmettre cette résolution au conseil municipal de Napierville.

ADOPTÉE

SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES

2020-02-028 Acceptation - Comptes à payer au fonds d'administration générale au 31 janvier 2020

Sur proposition de M. Martin Van Winden,
Appuyé par M. Jérémie Letellier, il est résolu :

Que soient approuvés les comptes à payer, tels que mentionnés au fonds d'administration générale en date du 31 janvier 2020 au montant de 313,754.64\$.

ADOPTÉE

Dépôt - État des revenus et des dépenses au 31 janvier 2020

Dépôt - Déclaration d'intérêt pécuniaire 2019

2020-02-029 Paiement des dépenses incompressibles - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE selon les exigences du Code municipal du Québec et selon le Manuel de présentation de l'information financière municipale, toute dépense de la municipalité doit faire l'objet d'une affectation à une fin précise de crédits votés par le

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'afin de normaliser ces exigences pour les dépenses incompressibles l'affectation peut s'effectuer en début d'exercice. Les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens aux fins de fonctionnement;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le paiement des dépenses incompressibles suivantes :

- Rémunération - maire et conseillers
- Rémunération des employés
- Cotisations de l'employé et de l'employeur
- C.S.S.T.
- Frais de poste
- Téléphone, cellulaire, internet, système de sécurité
- Assurances
- Électricité et chauffage - Édifices municipaux
- Immatriculation des véhicules
- Éclairage des rues - électricité
- Électricité - purification et traitement de l'eau
- Quote-part (Toutes quote-part de la MRC et à la municipalité de Napierville)
- Essence des véhicules municipaux

ADOPTÉE

2020-02-030 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2020 - Autorisation

CONSIDÉRANT L'article 1023 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT LA liste des immeubles ayant des taxes impayées au 11 février 2020 déposée par monsieur James L.Lacroix, directeur général;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal désirent se prévaloir du processus de vente pour taxes auprès de la MRC des Jardins-de-Napierville pour récupérer ces sommes;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville peut enchérir et acquérir à la vente pour taxes qui aura lieu le 14 mai 2020 conformément à l'article 1038 du Code municipal;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser Monsieur James Langlois-Lacroix à transmettre la liste des immeubles ayant des taxes impayées au 11 février 2020 à la M.R.C. pour entamer le processus de vente pour taxes;

De nommer Madame Josianne Boyer en tant que mandataire de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et Madame Carmen Beaudin en tant que substitut en vue d'acquérir, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville certains immeubles qui ne trouveront pas d'adjudicataire lors de la vente pour taxes du 14 mai 2020, devant se tenir à la salle du conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville sise au 1767, rue Principale, Saint-Michel, Québec;

Que le mandataire ne sera pas tenu de payer immédiatement le montant de l'adjudication;

Que le mandataire ne pourra enchérir au-delà du montant des taxes, capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes dettes privilégiées d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

ADOPTÉE

2020-02-031 Remboursement taxes municipale - Autorisation

CONSIDÉRANT un paiement en trop de 285,04\$ pour les taxes municipales 2019 dans le dossier de matricule 1508-19-0975.

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le remboursement d'un trop perçu de 285,04\$ à la faveur du matricule 1508-19-0975.

ADOPTÉE

2020-02-032 Projet mise à niveau informatiques 2020 - Autorisation

CONSIDÉRANT que certains ordinateurs du parc informatique datent de 7 et même 10 ans;

CONSIDÉRANT que ces ordinateurs fonctionnent grâce au système d'exploitation Windows 7 qui n'est plus supporté par Microsoft;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une offre de service de Département TI au montant de 7,251.67\$ services inclus mais taxes en sus;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter des licences Office 2019 pour les nouveaux ordinateurs;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier,
Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser un budget maximal de 7,700\$ taxes en sus pour la mise à niveau de l'infrastructure informatique de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-02-033 Offre de service juridique à forfait - Autorisation

CONSIDÉRANT l'opportunité d'obtenir un service juridique à forfait pour les questions juridique d'ordre général;

CONSIDÉRANT une offre de service juridique à forfait déposée par la firme Trivium avocats pour les services de Me Jean-Pierre St-Amour;

CONSIDÉRANT que les frais relatifs à cette offre de service sont de 1,850\$ plus taxes applicables;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'autoriser l'offre de service juridique à forfait au montant de 1,850\$ plus taxes applicables pour les services de Me Jean-Pierre St-Amour.

ADOPTÉE

2020-02-034 Programme d'emploi d'été Canada - Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une subvention dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada dans l'objectif d'engager un travailleur pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT le désir des membres du conseil municipal de réserver des sommes disponibles pour la municipalité;

Il est proposé par Mme Carole Forget,

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'autoriser la signature et le dépôt d'une demande par la direction générale dans le cadre du programme d'emploi d'été Canada.

ADOPTÉE

POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

2020-02-035 Règlement no. 478 sur la gestion contractuelle statuant sur les règles en matière de gestion contractuelle et abrogeant la politique contractuelle adoptée le 13 décembre 2010 - Adoption

CONSIDÉRANT que ce règlement est adopté conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, L.R.Q. c. C-27.1);

CONSIDÉRANT que l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1er janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

CONSIDÉRANT que ce règlement doit prévoir au minimum sept types de mesures, soit :

- des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c. T-11-011, r. 2);
- des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré.

CONSIDÉRANT que ce règlement peut aussi prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieurs au seuil obligeant à l'appel d'offres public, pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que les dispositions du règlement no.478 portant sur la gestion contractuelle ont été consignées dans l'annexe A et que cette annexe fait partie intégrante du présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé le 14 janvier 2020 à une session régulière du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été adopté le 14 janvier 2020 à une session régulière du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du présent règlement au moins deux jours avant la séance du conseil, l'avoir lu et dispensent l'assemblée de la lecture du présent règlement;

Il est proposé par M. Michel Monette
Appuyé par M. Martin Van Winden:

Que le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Que le présent règlement remplace et abroge la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil et réputée, depuis le 1er janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 278 du projet de loi 122 sanctionné le 16 juin 2017.

D'adopter les dispositions du règlement de gestion contractuelle consigné dans l'annexe A.

De transmettre le présent règlement au MAMH.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

2020-02-036 Avis de motion - Dépôt du règlement décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines décrétant le cadre de gestion en matière de gestion des ressources humaines et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422.

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Michel Monette dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement no. 479 décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines et décrétant le cadre de gestion en matière de gestion des ressources humaines et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422

Michel Monette effectue le Dépôt du projet de règlement no.479 décrétant l'adoption d'une politique de gestion des ressources humaines et décrétant le cadre de gestion en matière de gestion des ressources humaines et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

2020-02-037 Avis de motion - Dépôt du règlement décrétant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422

CONFORMÉMENT à l'article no.445 du *Code Municipal du Québec*, Michel Monette dépose un avis de motion que, lors d'une future séance du conseil, sera adopté, avec dispense de lecture, le règlement no. 480 adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422.

Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville

Michel Monette effectue le Dépôt du projet de règlement no. 480 adoptant un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux et abrogeant les dispositions applicables du règlement no.422.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

ADOPTÉE

SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT

Dépôt - Rapport Urbanisme - janvier 2020

TRAVAUX PUBLICS

Dépôt - Rapport Travaux Publics Janvier 2020

2020-02-038 Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration - Reddition de comptes

CONSIDÉRANT que la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par M. Jérémie Letellier

Appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

Que le conseil de St-Cyprien-de-Napierville approuve les dépenses d'un montant de 17,140\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

De transmettre la présente résolution au Ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE & FAMILLE

2020-02-039 Réseau Biblio - Tarification annuelle 2020

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 15 janvier 2020 provenant du Réseau Biblio de la Montérégie;

CONSIDÉRANT le taux annuel établi à 4.89\$ et la population établit à 2041 habitants;

CONSIDÉRANT la facture #2020-9937 portant à 11 475.06\$ taxes incluses la tarification annuelle pour la municipalité;

Il est proposé par Mme Carole Forget
appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'autoriser le paiement de la facture #2020-9937 au montant de 11 475.06\$ taxes incluses établissant la tarification de l'année 2020 au Réseau Biblio de la Montérégie.

ADOPTÉE

2020-02-040 Projet Parc-école - Participation financière

CONSIDÉRANT le projet de parc-école de l'école Daigneau initialement prévu en 2017

CONSIDÉRANT la résolution no.2017-07-195 octroyant un montant ne dépassant pas 2,500\$

Il est proposé par M. Michel Monette
appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser le paiement d'un montant de 2,500\$ pour appuyer le projet de parc-école de l'école Daigneau.

ADOPTÉE

2020-02-041 Bibliothèque : Remplacement d'ordinateurs - Autorisation

CONSIDÉRANT la résolution no.2020-02-063 adoptée par le conseil municipal de Napierville;

CONSIDÉRANT que le Réseau Biblio de la Montérégie a migré vers Windows 10;

CONSIDÉRANT qu'afin de pouvoir bénéficier des mises à jour transmises par le Réseau Biblio de la Montérégie les ordinateurs doivent supporter Windows 10;

CONSIDÉRANT que les deux ordinateurs principaux à la bibliothèque sont désuets et ne pourront plus supporter lesdites mise à jour;

CONSIDÉRANT que le remplacement de ces deux postes de travail était prévu au budget 2020;

Il est proposé par Mme Carole Forget
appuyé par M. Martin Van Winden et résolu :

D'entériner la résolution no.2020-02-063 adoptée par le conseil municipal de Napierville.

D'autoriser la responsable de la bibliothèque à procéder à une dépense approximative de 2,500\$ auprès de la compagnie 5Xpert inc. pour l'achat et l'installation de deux ordinateurs pour la bibliothèque incluant la configuration du système Windows et Office 365.

De transmettre cette résolution au conseil municipal de Napierville.

**Procès-verbal du conseil municipal de la Municipalité
de Saint-Cyprien-de-Napierville**

ADOPTÉE

DEMANDE ADRESSÉE AUX CONSEILLERS

2020-02-042 Cérémonie des finissants - Demande de soutien

CONSIDÉRANT une lettre datée du 20 janvier 2020 provenant du comité de la cérémonie des finissants de l'école Louis-Cyr présentant une demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT que cette correspondance fait mention du montant de 100\$ pour chacune des bourses octroyées par matière;

Il est proposé par Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Jérémie Letellier et résolu :

D'autoriser l'octroi de trois (3) bourses de 100\$ lors de la cérémonie des finissants.

ADOPTÉE

2020-02-043 Demande de soutien - Album des finissants

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance, datée du 28 janvier 2020, provenant du comité d'album des finissants de l'école Louis-Cyr;

CONSIDÉRANT que cette correspondance fait état d'une demande d'aide financière pour la production de l'album des finissants;

CONSIDÉRANT que cette aide peut s'échelonner de 60\$ à 350\$;

Il est proposé par M. Martin Van Winden,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser l'octroi d'une aide financière de 200\$ pour la production de l'album des finissants.

ADOPTÉE

2020-02-044 Sourire sans fin - demande de soutien financier

CONSIDÉRANT une correspondance datée du 6 février de l'organisme sourire sans fin concernant la tenue de l'activité-bénéfice annuelle;

CONSIDÉRANT que cette correspondance fait état d'une demande de soutien financier;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés permettront à des familles à faible revenus de fréquenter un camp familial pendant une semaine durant la période estivale de 2020;

CONSIDÉRANT que ces familles sont directement impliquées au sein de la préparation de l'activité-bénéfice, en assurant la cuisson des aliments qui seront servis au menu et le service afin de permettre la réussite de celle-ci;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser l'octroi d'une aide financière de 100\$ pour l'activité-bénéfice annuelle de l'organisme Sourire sans fin.

ADOPTÉE

2020-02-045 École Daigneau - demande de soutien financier

CONSIDÉRANT une correspondance datée du vendredi 7 février de la psychoéducatrice de l'école Daigneau en collaboration avec le CLD;

CONSIDÉRANT que cette correspondance présente une demande d'appui financier pour un projet de bouteilles d'eau réutilisables qui seront distribuées à l'ensemble des élèves de l'école Daigneau, initié par les membres du conseil étudiant;

Il est proposé par M. Michel Monette,
Appuyé par Mme Carole Forget et résolu :

D'autoriser l'octroi d'une aide financière de 500\$ dans le cadre du projet de bouteilles d'eau réutilisables de l'école Daigneau.

ADOPTÉE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

ADOPTÉE

2020-02-046 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Mme Carole Forget,
Appuyé par M. Michel Monette, il est résolu :

Que la séance du conseil soit levée à 20h22.

ADOPTÉE

JEAN CHENEY
MAIRE

JAMES LANGLOIS-LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER